

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE MECA-PRECIS

1. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client, aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci prévalent sur les conditions figurant sur les documents du client. Toute condition contraire posée par le client est inopposable à notre société. En cas de nullité de l'une des présentes clauses, les autres clauses demeurent valables.
  2. Les commandes sont définitives et lient notre société que lorsqu'elle les a confirmées par écrit.
  3. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards ne peuvent en aucun cas donner le droit au client d'annuler les commandes en cours de fabrication, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Notre société est libre de l'obligation de livraison pour cas de force majeure ou cas fortuits. La responsabilité de notre société ne sera recherchée, non seulement pour les deux cas ci-dessus, mais également pour le fait d'un tiers, tel que retard, ou non livraison de matière ou livraison défectueuse de celle-ci.
  4. L'acceptation d'échantillons par le client nous dégage de toute responsabilité quant aux caractéristiques de la pièce (aspect, cotes, tolérance, etc...) si une réclamation n'a pas été formulée dans les 48 heures suivant la réception de nos confirmations de commandes.
  5. Toute suspension ou annulation des commandes en cours de fabrication, quelqu'en soit la raison, ne sera acceptée par notre société que contre indemnisation de la valeur des marchandises mises en oeuvres, des outillages et matières spécifiques, des travaux déjà exécutés. Le montant de cette indemnisation sera majoré de 20% pour perte de marché. En outre, le client sera tenu de réceptionner et de payer les marchandises terminées, au jour de la suspension et de l'annulation de la commande.
- Avant la réalisation d'une commande acceptée par la société, portant sur l'étude et la fabrication d'un outil, le client versera 30% du montant HT des travaux. Dans l'éventualité où le client venait à renoncer à la réalisation de l'outil, il lui sera facturé un montant correspondant au temps passé, aux frais de déplacement et autres se rattachant à l'opération jusqu'à son arrêt.
6. Les conditions de paiement du prix, fixées dans nos confirmations de commande et sur facture, sont de rigueur. En cas de retard dans les paiements, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, sans préjudice de tout autre recours.
  7. Les marchandises, pièces, outils resteront notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix (Loi n°80-335 du 12 mai 1980).
  8. A défaut d'accord amiable, tout litige sera de la compétence des tribunaux du ressort de Besançon, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.
  9. Le droit français est le droit applicable.

La version française des présentes conditions générales de vente prévaut sur toute traduction de celle-ci.

**MECA-PRECIS SARL - 7 rue de la louvière 25480 PIREY**

**Etude et Réalisation d'outils à suivre de découpage, d'emboutissage et de pliage**

**SARL au capital de 251 420 € - R.C.S. Besançon B 319939500 - A.P.E.2550B - N°TVA intra : FR 20 319 939 500**